Section des
Pyrénées Orientales

CAPL RECOURS DE NOTATION DU 30/06/16

Contrôleur des Finances Publiques

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

FO DGFIP condamne le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.

Il est source d'individualisation et de compétition entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

C'est pourquoi FO DGFIP revendique l'abrogation du décret SAPIN du 29/04/2002 ainsi que celui du 28/07/2010 qui institue la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

FO DGFIP revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer mais sans contingentement.

Le GOUVERNEMENT tout en n'ayant pas abrogé la loi sur la mobilité des fonctionnaires malgré notre insistance, a imposé de force le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) , ce qui indique clairement l'usage qu'il compte faire à terme de l'entretien professionnel.

Pour FO DGFIP, les futures suppressions d'emplois vont générer inévitablement des mobilités géographiques et fonctionnelles forcées.

L'évaluation professionnelle sera l'un des critères qui permettra d'amortir ou pas le choc de cette mobilité.

L'enjeu deviendra donc considérable.

Nous dénonçons aussi la contractualisation par le biais de l'entretien entre l'agent et son chef de service.

Or pour contractualiser, il faut être sur un même pied d'égalité, ce qui n'est pas le cas dans une relation hiérarchique.

Cette contractualisation fragilise le statut du fonctionnaire d'Etat.

On veut se caler sur le secteur privé où l'évaluation de la qualité du service rendu constitue un moyen pour les managers de maintenir une pression constante sur les personnels afin que ceux-ci aient le perpétuel souci de se conformer à ce qui aura été défini comme les bonnes pratiques au sein de l'entreprise.

Faute de quoi, le salarié sera menacé de la perte de son emploi ou d'un blocage dans la progression de sa carrière.

Alors que l'on commence à en revenir de ce mode de management dans le privé, il est inquiétant de voir qu'il constitue l'orientation politique dans la Fonction Publique d'Etat et plus particulièrement à la DGFIP.

Sans cette politique qui consiste à faire peur, combinée au véritable parcours du combattant, qu'est devenu le recours de notation, nous aurions plus de dossiers dans cette CAPL, et cela reflèterait davantage le vrai mécontentement des agents de catégorie B de la DDFiP 66 en la matière.

PPCR impactera directement les modalités d'évaluation notation des agents.

Il s'agit d'un dossier Fonction Publique et nous ne savons pas encore précisément sa déclinaison à la DGFIP.

Mais cette réforme PPCR ne coûtera rien au gouvernement car les agents autofinancent les nouvelles grilles par des carrières plus longues, un avancement ralenti, et des promotions limitées.

Le projet PPCR n'a pas recueilli les 50 % nécessaires à son application de la part des organisations syndicales.

Le Premier Ministre a décidé d'appliquer unilatéralement les dispositions du protocole.

Pour FO, il s'agit d'une sorte de 49-3 de dialogue social dans la Fonction Publique.

FO FONCTION PUBLIQUE APPELLERA DONC A LA GREVE A LA RENTREE

Le Conseil Syndical de FO DGFIP a alerté les personnels sur la gravité des réformes en cours et a appelé les agents ainsi que toutes les organisations qui partageraient son analyse à se préparer à l'action et à la mobilisation à la rentrée.

La fermeture au public pendant 6 semaines du CFP de PERPIGNAN, 24 Av de la Côte Vermeille, n'était qu'une mise en bouche.

Le 9 mai 2016 parmi les 60 % de grévistes, il y avait une présence plus que significative des agents de catégorie B.

Le courrier du DG du 15/06/2016 adressé au DDFIP 66 est loin de répondre à leurs revendications.

L'arrivée promise de 3 contrôleurs supplémentaires au 01/09/2016 est insuffisante.

Le rendement du blocage de la Côte Vermeille pour les contrôleurs est malgré tout remarquable.

Un contrôleur de plus au 01/09/2016 obtenu toutes les deux semaines.

Nous laisserons le soin au Président de calculer le nombre de semaines qu'il convient de bloquer pour récupérer tous les emplois B supprimés dans le département depuis le début de ce processus mortifère.

Plus sérieusement, nous pouvons dire que cette CAPL s'ouvre dans un contexte explosif.